

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**3 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019**

**25 ET 26 JUILLET 2019**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE  
FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « CENTRE  
MEDITERRANEEN DE LA PHOTOGRAPHIE » POUR SON  
PROGRAMME D'ACTIVITES 2019**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen porte sur une demande de subvention formulée par l'association « Centre Méditerranéen de la Photographie » (E Ville di Petrabugnu) auprès de la Collectivité de Corse.

Le règlement des aides Culture ne comporte pas de cadre approprié règlementaire pour soutenir cette association. En effet, l'aide aux lieux d'exposition implique que l'association culturelle ait un lieu propre, dédié aux expositions, ce qui n'est pas le cas du Centre Méditerranéen de la Photographie.

### Présentation de l'association :

Le Centre Méditerranéen de la Photographie est régi par une association loi 1901 éponyme créée en 1990 et conventionnée avec la Collectivité de Corse et le Ministère de la Culture depuis 1994. Installé sur la commune di E Ville di Petrabugnu, il œuvre pour la constitution d'un fonds photographique artistique contemporain, pour la mise en réseau de lieux d'expositions en Corse et en Méditerranée, pour l'éducation et la formation à l'image photographique.

Depuis sa création, le Centre Méditerranéen de la Photographie s'est donné pour ambition de doter la Corse d'un véritable musée, à la fois centre d'art pour les artistes photographes contemporains du monde entier, et centre de conservation et d'archivage en Méditerranée. La Collectivité de Corse avait initialement appuyé le projet de l'association en l'accompagnant d'un projet de réhabilitation du Couvent Saint François à Bastia auquel cinq scénarios successifs ont été envisagés entre les années 2000 et 2010. Pour des raisons d'ordre budgétaire, ce projet a dû être abandonné.

L'association, pour sa part, a continué de travailler à partir de locaux qu'elle loue, situés sur les hauteurs de la ville de Bastia. Ceux-ci se résument à un petit laboratoire, un local de stockage exigu, et deux bureaux, le tout ne dépassant pas une superficie totale de 80 m<sup>2</sup>.

Sans un espace d'exposition des œuvres photographiques qu'elle conserve, l'association se trouve contrainte de se produire « hors les murs », multipliant ainsi des charges de fonctionnement (location de matériel, d'espaces etc.), sans parvenir à dégager d'autofinancement suffisant pour couvrir les frais.

Ainsi, la structure des produits de 2018 a montré une dépendance forte aux subventions et à la commande publique.

- CdC : 97 000 €

- Ville de Bastia - exposition Alb'Oru:	2 000 €
- Action pédagogique - collège de Biguglia :	950 €
- Stages et formations :	1 670 €
- Office du Tourisme Bastia :	2 875 €
- Mécénat culturel / Fondation :	8 900 €
- Cotisations membres :	45 €
- Université de Corse - BU :	2 933 €
<b>TOTAL :</b>	<b>116 373 €</b>

L'association a par ailleurs des charges de fonctionnement difficilement compressibles. Elle mobilise une équipe d'un salarié permanent et d'un directeur artistique, rémunère les artistes exposés en versant des droits d'auteurs et entretient son local de travail à E Ville di Petrabugnu. En 2018, la structure de ses dépenses était la suivante :

- Salaires/charges/honoraires :	68 259 €
- Frais CMP (entretien, dont loyer et site web) :	23 613 €
- Frais organisation des expositions (assurances, déplacement etc) :	28 245 €
<b>TOTAL :</b>	<b>120 117 €</b>

Pour 2019, l'association a remis un budget prévisionnel à hauteur de **143 707 € TTC**, assis sur une demande de subvention auprès de la Collectivité Territoriale de Corse de 97 000 € (budget prévisionnel faisant en outre apparaître les financements suivants : Commune de Bastia 17 000 €, contrat de ville DDCSPP 12 000 €, Commune d'Aiacciu 1 700 €, DRAC CSPI 5 000 €, Commune de Prupia 1 350 €, Université de Corse 2 900 €).

Elle a prévu l'organisation, en 2019, des actions suivantes :

- 11 expositions : 4 à Bastia (Palais des Gouverneurs, Centre Una Volta et Alb'Oru), 2 à Aiacciu (Espace Diamant), 2 à Corti (Bibliothèque Universitaire), 1 à Prupia (Théâtre), 1 à Bunifaziu (Espace Saint Jacques) et 1 à Lucca ;
- 8 actions pédagogiques dans le premier et second degré ;
- Un stage de photographie (adulte amateur) ;
- 5 projets de création.

Au vu de cet important programme d'activités et des charges nécessaires à sa réalisation, il apparaît qu'une diminution trop importante des subventions des partenaires publics équivaldrait à exposer l'association à un risque manifeste.

Aussi, dans la mesure où l'intérêt territorial du projet culturel de l'association est avéré, il vous est proposé d'attribuer une subvention de **97 000 €** à l'association au titre de son programme d'activités pour l'exercice 2019. Ces crédits seront imputés sur le fonds culture **N4423 C - programme : culture fonctionnement**.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.